

REGLEMENT COURSE

LA MITJA D'AQUI 2026

1 – ORGANISATION

Elle est conforme aux règlements de la CDCHS et de la FFA.

L'Association Vigatanes Del Volo organise, avec l'autorisation des Municipalités de Le Boulou, St Jean Pla de Corts et de Maureillas- Las Illas , un semi-marathon 21.0975 km , Le 03 Mai 2026.

La Mitja D'Aqui - Semi-Marathon :

Départ : Complexe des Echards – Le Boulou

Arrivée : Complexe des Echards – Le Boulou.

2 – HORAIRES DE DEPART

Le vendredi 1 mai 2026 :

_ 18 h 00 Fin des Inscriptions

Le samedi 2 mai 2025

_ 10 h 17 h Remise des Dossards Magasin Foulées au Mas Guerido 66330 Cabestany

Le dimanche 3 mai 2025 :

– 7h30, Retrait des dossards – Petit Déjeuner Complexe des Echards

_ 8h00 Ouverture du village Partenaire

– 09h00, Briefing de la Course.

– 09h30, Départ Semi-Marathon La Mitja d'Aqui.

3 – PARTICIPATION

La course est ouverte à tous, hommes et femmes, licenciés ou non.

Le Semi-Marathon est ouvert à tous les sportifs nés en 2006 et avant

Epreuves ouvertes aux athlètes HANDISPORTS et MALVOYANTS courant en duo.

4 – ANNULATION – REMBOURSEMENT

Tout engagement est nominatif, ferme et définitif ; il ne pourra faire l'objet d'un remboursement ni d'aucune indemnité pour quelque motif que ce soit, sauf si le coureur présente un certificat médical.

L'organisation se réservant le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure ou de survenance d'un événement susceptible de nuire à la sécurité et/ou à la santé des coureurs. Dans le cas d'une annulation, les participants seront informés à l'adresse mail fournie lors de leur inscription.

REGLEMENT COURSE

LA MITJA D'AQUI 2026

Si le cas d'annulation du Semi-marathon nous est contraint et forcé (exemple : en raison d'une pandémie), nous procéderons au fonctionnement suivant :

Remboursement de 85% du coût de l'inscription si l'annulation a lieu plus de 2 mois avant la date de l'événement (< 03/03/2026)

Remboursement 70% du coût de l'inscription si l'annulation a lieu

Moins de 2 mois avant la date de l'événement (> 05/03/2026)

Hors frais de la plateforme d'inscription en ligne.

5 – CHRONOMETRAGE

Le chronométrage sera assuré par un dispositif au dossard par la société CHRONO SPORT, chronométreur agréé par la Fédération Française d'Athlétisme.

Chaque concurrent doit installer son dossard et le bracelet, fournis par l'organisation comme indiqué sans y apporter de modification.

Des contrôles électroniques seront installés sur le parcours. Les concurrents qui ne seront pas enregistrés à ces points de contrôle pourront être disqualifiés.

6 – DROIT A L'IMAGE

En s'inscrivant à la Mitja D'aqui Semi Marathon, chaque participant autorise expressément les organisateurs, ainsi que leurs ayants droit, tels que partenaires et médias, à exploiter directement ou sous forme dérivée les images fixes ou audiovisuelles prises à cette occasion sur lesquelles il peut apparaître, et ce sur tous supports, y compris les documents promotionnels et publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par les lois, règlements, usages et conventions internationales actuels et futurs, en renonçant implicitement à toute demande de rémunération ou dédommagement.

7 –STATIONNEMENT.

Des Parkings GRATUIT seront a disposition des participants (L'organisation se laisse le droit de modifier les horaires le jour de la course).

REGLEMENT COURSE

LA MITJA D'AQUI 2026

Des SAS d'évacuations et de rapatriement seront prévus aux ravitaillement intermédiaires.

8 – CERTIFICAT MEDICAL ET LICENCE

Pour l'ensemble des participants **majeurs**, toute participation à une compétition est soumise à la **présentation obligatoire** par les participants à l'organisateur :

- D'une **licence** Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running **délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées**
- Ou d'une **attestation PPS** (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le **Parcours de Prévention Santé** (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat médical, le questionnaire médical et l'attestation parentale pour les mineurs, le numéro de l'attestation PPS pour la durée du délai de prescription (10 ans).

(!) **Les licences étrangères sont acceptées**, ce inclus les licences émises par une fédération membre de World Athletics. **Les articles 8.1 et 8.2. ci-dessus sont applicables.** Dans le cas où les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la

REGLEMENT COURSE

LA MITJA D'AQUI 2026

pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

9- TARIFS D'INSCRIPTIONS

Les engagements se font **exclusivement** par internet avant le 1 mai à 18h00

	Jusqu'au 04/04	A partir du 05/04
La Mitja D'aqui SOLO	28 €	30 €
La Mitja D'aqui RELAIS (Relais a 2 ou a 4)	36 €	40 €

3€ par dossards seront reversés a la recherche

Pour des raisons d'organisation les inscriptions sur place ne seront pas acceptées le jour de la course.

Veillez joindre obligatoirement (loi du 25/03/99)

- pour les non licenciés : l'attestation PPS datant de moins de 3 mois.
- pour les licenciés : le numéro de licence FFA ou la photocopie de la licence 2025

Attention : toute inscription sans paiement, sans certificat, ou avec licence incomplète ne sera pas prise en considération.
Pas de remboursement, sauf sur présentation d'un certificat médical.

LE PRIX COMPREND

REGLEMENT COURSE

LA MITJA D'AQUI 2026

- la véritable médaille Finisher
- la fourniture d'un tee shirt souvenir.
- l'affichage instantané des résultats à l'arrivée.
- le chronométrage par puces électroniques.
- les ravitaillements sportifs et gourmands
- la tombola par tirage au sort des numéros de dossards arrivés avec lots de qualité.

10 – PARCOURS – BALISAGE – RAVITAILLEMENT

La course emprunte de petites routes de campagne goudronnées, dans un cadre boisé, agréable et verdoyant, ombragé (vallée du tech). Le parcours est vallonné avec de petites côtes.

Des ravitaillements variés, en eau et aliments solides, sont installés aux :

5^{ème} - 10^{ème} -15^{ème} -19^{ème} et à l'arrivée.

Des points d'eau pourront être ajouté en cas de forte chaleur.

Accompagnateurs

Aucun accompagnateur ni véhicule non accrédité (y compris vélo) ne sera autorisé sur le parcours. Les accompagnateurs ne doivent pas pénétrer dans les lieux couverts traversés par la course, ou s'alimenter sur les ravitaillements.

Signalisation

Les parcours seront fléchés à l'aide de panneaux directionnels et indiquant les difficultés et les dangers éventuels. Ils seront complétés par quelques marquages au sol et de la rubalise. Les carrefours urbains seront protégés par des signaleurs. Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et sera seul responsable d'un éventuel manquement à ses règles.

REGLEMENT COURSE

LA MITJA D'AQUI 2026

Chaque kilomètre est repéré par des panneaux très visibles.

Barrières horaires

Semi- Marathon : 3 h 30

Aucun participant ne sera chronométré après des barrières horaires indiquées ci-dessus. Il sera considéré comme hors course et sera sous sa propre responsabilité s'il continue sur le parcours. L'organisation décline toutes responsabilités en cas d'accident survenue sur le parcours après ces barrières horaires.

Les services médicaux positionnés sur les parcours seront habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte médicalement à poursuivre la course.

Autres possibilités de mise hors course

- en cas de ravitaillement en dehors des zones prévues à cet effet
- en cas de jets de bouteilles vides, emballages en tout genre, papiers, plastiques, hors zones de ravitaillement (soit plus de 100 mètres après le ravitaillement)

10 – SECURITE

Elle est assurée par des signaleurs présents aux intersections.

Le soutien sanitaire mettra en action, les Ambulances, les secouristes de la Protection civile (unité locale des Pyrénées Orientales) avec relais SDIS.

Régulé par le Centre 15 assurant le choix des vecteurs d'intervention et d'évacuation nécessaires.

En cas de besoin, l'évacuation vers une structure d'urgences vitales sera assurée par les pompiers ou par l'ambulance présente sur place, en moins de 30 minutes.

L'organisation a souscrit un contrat d'assurance Responsabilité Civile conformément à la législation en vigueur et en a justifié la validité aux services préfectoraux par la remise d'une attestation au moment de la demande de l'autorisation administrative.

Elle recommande fortement à tous les coureurs qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels, notamment les non-licenciés à une fédération sportive, de souscrire une

REGLEMENT COURSE LA MITJA D'AQUI 2026

police Individuelle Accident dans le cadre de leur participation à l'épreuve.

11 – VESTIAIRES – DOUCHES

Au Complexe des Echards – Stade Louis Noguères

12 – RECOMPENSES

– 1 médaille et un souvenir de la course à tous les participants.

Les remises de prix, aux coureurs présents, auront lieu au Complexe des Echards Lots et récompenses aux meilleurs de chaque catégorie, sans cumul.
Catégories récompensées :

- Hommes et Femmes : les trois premiers au Scratch

Les 1ers par catégorie d'âge et Masters regroupé (de M0 à M10)

Pour les Relais Les Premiers Relais Hommes Femmes et Mixte

Différents défis Clubs/Associations et Entreprises pourront être mis en place.
Un tirage au sort de différents lots (d'après les numéros de dossards arrivés) aura lieu pendant la remise des prix.

Présence obligatoire des tirés au sort pour l'attribution des lots.

13 / CONTRÔLE ANTIDOPAGE

Il peut avoir lieu sur place. Dans ce cas, les personnes sélectionnées devront se soumettre aux directives du médecin de l'AFLD. Les personnes contrôlées recevront leurs récompenses dès la connaissance des résultats antidopage.

14 / CNIL

Les données personnelles communiquées par les participants sont destinées au personnel habilité de la société responsable du traitement de ces données. Ces données sont utilisées afin d'assurer le traitement des

REGLEMENT COURSE

LA MITJA D'AQUI 2026

inscriptions des participants. Les participants sont susceptibles de recevoir par courriel des informations concernant l'épreuve sur laquelle ils sont inscrits ainsi que sur d'autres manifestations. Les participants peuvent être amenés à recevoir des informations et/ou propositions d'autres sociétés ou associations partenaires..

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant l'organisation: par email à l'adresse vigatanesdelvolo66@gmail.com

, ou courrier postal, accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé à Salas Laurent Course La Mitja d'aqui 17 Route du Paloll a la selva 66400 Ceret .

15 – ENGAGEMENT

Chaque concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement (figurant sur Internet ou disponible sur simple demande) et en accepter toutes les clauses. Il s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée. Informations complémentaires auprès de la Fédération Française d'Athlétisme : www.athle.com

Conformément à la loi “Informatique et Libertés” du 6 janvier 1978 modifiée, tout inscrit peut exercer auprès de l'organisation son droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant.